

SCCR/45/INF/3 PROV.

Original : anglais

date : 14 avril 2024

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑cinquième session**

**Genève, 15 – 19 avril 2024**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

*Document établi par le Secrétariat*

*Projet : 14 avril 2024*

Informations générales concernant le SCCR

Le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) a été créé en 1998, conformément à une décision des assemblées des États membres de l’OMPI visant à créer des comités permanents chargés de reprendre les fonctions des comités d’experts existants. Le SCCR était chargé d’“examiner les questions émergentes dans ce domaine”, afin que “les activités de l’OMPI visant à développer le système international de protection du droit d’auteur et des droits connexes soient mieux harmonisées, plus minutieusement préparées et plus transparentes” (SCCR/1/2). Le comité a tenu sa première session en 1998. Sa quarante‑cinquième session se tiendra du 15 au 19 avril 2024.

Ordre du jour indicatif et approche flexible : cet ordre du jour annoté présente le temps que le Secrétariat propose d’allouer au SCCR, compte tenu du principe du respect de l’équilibre du temps entre les trois principales questions de fond à l’ordre du jour. Comme il ressort du résumé du président de la quarante‑quatrième session du SCCR, la répartition du temps est indiquée comme suit dans le présent ordre du jour annoté : *“(…) la durée de quatre jours et demi devrait être répartie de manière égale entre la radiodiffusion, les limitations et exceptions et les questions diverses, y compris le droit d’auteur dans l’environnement numérique, le droit de suite, les droits des metteurs en scène et le droit de prêt public, une fois les points préliminaires et administratifs de l’ordre du jour traités.”*

Pour de plus amples informations sur la session précédente, le Résumé présenté par le président (SCCR/44/SUMMARY BY THE CHAIR) et les déclarations communiquées pour la quarante‑quatrième session du SCCR (SCCR/44/INF/STATEMENTS) sont disponibles sur la page Web consacrée à la quarante‑quatrième session du SCCR à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=78391>.

Conformément à la décision de l’Assemblée générale, le Secrétariat n’établit plus de rapport depuis la quarante‑deuxième session du SCCR. En revanche, l’enregistrement de la réunion précédente peut être consulté sur la page de diffusion sur le site Web de l’OMPI, sous forme de vidéo à la demande à l’adresse <https://webcast.wipo.int/home>. Les transcriptions générées par ordinateur de la réunion précédente peuvent être téléchargées sur la page de diffusion sur le Web de chaque session sous l’icône de téléchargement à droite.

**Premier jour – Lundi 15 avril 2024**

### ***Ouverture de la session et protection des organismes de radiodiffusion***

10 h 00 – 10 h 20 **Point 1 de l’ordre du jour :** Ouverture de la session : Allocution de la vice‑directrice générale et du président

**Point 2 de l’ordre du jour :** Adoption de l’ordre du jour de la quarante‑cinquième session

**Document :** *Projet d’ordre du jour* (document SCCR/45/1 PROV. 2), disponible sur la page Web de la réunion, à l’adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=80924.](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924)

**Point 3 de l’ordre du jour :** Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

**Document :** *Accréditation d’organisations non gouvernementales* (document SCCR/45/2 REV.), disponible sur la page Web de la réunion, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924>.

10 h 20 – 10 h 30 Brève description du déroulement de la réunion et des méthodes de travail par le président et le Secrétariat

10 h 30 – 11 h 00 Déclarations liminaires des coordonnateurs de groupes

11 h 00 – 11 h 20 Pause café[[1]](#footnote-2)

11 h 20 – 13 h 00 Ouverture du **point 4 de l’ordre du jour :** Protection des organismes de radiodiffusion

**Documents** : [*Projet de traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=627732) (document SCCR/45/3);

Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924>.

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, le *Troisième projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (document SCCR/44/3) a été présenté par le président, les vice‑présidents et les rapporteurs puis, puis un débat dans un cadre informel s’est tenu.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Un exposé sera présenté par le président, les vice‑présidents et les facilitateurs sur le *projet de Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (document SCCR/45/3), révisé sur la base des observations, des suggestions et des questions des délégations lors de la quarante‑quatrième session du SCCR. Le comité se réunira ensuite en séance informelle pour examiner ce texte et les prochaines étapes possibles.

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

15 h 00 – 16 h 00 Suite du point 4 de l’ordre du jour

16 h 00 – 16 h 20 Pause café

16 h 20 – 18 h 00 Suite du point 4 de l’ordre du jour

**Deuxième jour – Mardi 16 avril 2024**

### ***Protection des organismes de radiodiffusion et limitations et exceptions***

10 h 00 – 11 h 00 Suite du point 4 de l’ordre du jour

11 h 00 – 11 h 20 Pause café

11 h 20 – 13 h 00 Suite du point 4 de l’ordre du jour

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

15 h 00 – 16 h 00 Suite du point 4 de l’ordre du jour

16 h 00 – 16 h 20 Pause café

16 h 20 – 17 h 00 Conclusion des travaux sur le point 4 de l’ordre du jour

17 h 00 – 18 h 00 Ouverture du **point 5 de l’ordre du jour :** Limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives et **point 6 de l’ordre du jour :** Limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

**Documents** : Proposition des États‑Unis d’Amérique figurant dans la *version mise a jour du document intitulé “Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives” ([la version précédente portait la cote] SCCR/26/8)* (document SCCR/44/5) *; Projet de proposition du groupe des pays africains pour la mise en œuvre du programme de travail sur les exceptions et limitations* (document SCCR/44/6) relatif au *Programme de travail sur les exceptions et limitations* adopté en mars 2023 (document SCCR/43/8) *;* projet établi par le Secrétariat à la demande des États membres sur le plan de mise en œuvre du *Programme de travail sur les exceptions et limitations* (le texte sera publié sous la cote SCCR/45/10 dès que les observations envoyées jusqu’au 3 avril par les délégations auront été incorporées).

Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse suivante :<https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924>.

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, Mme Raquel Xalabarder a présenté l’*Étude sur les pratiques et les défis des instituts de recherche et les objectifs de la recherche en matière de droit d’auteur* (document SCCR/44/4) et, après examen, les délégations ont été invitées à envoyer leurs observations pour qu’elles soient intégrées dans une version révisée. Les États‑Unis d’Amérique ont présenté une version mise à jour d’une précédente proposition (datant de décembre 2013) intitulée “*version mise a jour du document intitulé ‘Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives’” (SCCR/26/8)* (document SCCR/44/5). Un *Projet de proposition du groupe des pays africains pour la mise en œuvre du programme de travail sur les exceptions et limitations* (document SCCR/44/6) a été présenté. Ce projet de proposition et lié au *Programme de travail sur les exceptions et limitations* adopté à la quarante‑troisième session du SCCR.

Le comité a demandé au Secrétariat 1) d’organiser, entre les sessions, une table ronde à distance, fondée sur une étude de cas, sur les utilisations transfrontières d’œuvres soumises au droit d’auteur dans les secteurs de l’éducation et de la recherche et 2) d’élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour le *Programme de travail sur les exceptions et limitations* adopté à la quarante‑troisième session du SCCR (document SCCR/43/8), et de consulter les États membres sur ce texte entre les sessions, en vue de la présentation du plan à la quarante‑cinquième session du SCCR.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Le président invitera le Secrétariat à présenter un rapport sur la table ronde à distance sur les utilisations transfrontières d’œuvres soumises au droit d’auteur dans les secteurs de l’éducation et de la recherche, organisée entre les sessions. Des discussions seront organisées sur 1) le plan de mise en œuvre détaillé établi par le Secrétariat concernant le *programme de travail sur les exceptions et limitations* adopté à la quarante‑troisième session du SCCR (document SCCR/45/6) et 2) la proposition des États‑Unis d’Amérique figurant dans le document “*version mise a jour du document intitulé ‘Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives’” (SCCR/26/8)* (document SCCR/44/5), présenté en novembre 2023.

**Troisième jour – Mercredi 17 avril 2024**

### ***Limitations et exceptions***

10 h 00 – 11 h 00 Suite des points 5 et 6 de l’ordre du jour

11 h 00 – 11 h 20 Pause café

11 h 20 – 13 h 00 Suite des points 5 et 6 de l’ordre du jour

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

15 h 00 – 16 h 00 Suite des points 5 et 6 de l’ordre du jour

16 h 00 – 16 h 20 Pause café

16 h 20 – 18 h 00 Suite des points 5 et 6 de l’ordre du jour

**Quatrième jour – Jeudi 18 avril 2024**

### ***Limitations et exceptions et questions diverses***

10 h 00 – 11 h 00 Suite des points 5 et 6 de l’ordre du jour

11 h 00 – 11 h 20 Pause café

11 h 20 – 12 h 40 Suite et conclusion des travaux sur les points 5 et 6 de l’ordre du jour

12 h 40 Ouverture du **point 7 de l’ordre du jour :** Questions diverses

#### Droit d’auteur dans l’environnement numérique

12 h 40 – 13 h 10 **Documents :** [*Projet de programme de travail sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629272)(document SCCR/45/4),présenté par le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC*)*. Ce document fait suite à la précédente *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique* (document SCCR/43/7), présentée à la quarante‑troisième session du SCCR.

Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924>.

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, le Secrétariat a présenté un aperçu de haut niveau des résultats de la séance d’information organisée sur le marché de la diffusion musicale en continu à la quarante‑troisième session du SCCR. Le GRULAC a présenté la *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique* (document SCCR/43/7), qui propose d’inclure la question du droit d’auteur dans l’environnement numérique en tant que point permanent de l’ordre du jour et d’entreprendre des activités supplémentaires sur la musique dans l’environnement numérique. Le GRULAC a également proposé que des sujets plus divers soient traités au titre de cette question.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Présentation et examen du [*Projet de programme de travail sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629272)(document SCCR/45/4),présenté par le GRULAC.

13 h 10 – 14 h 30 Pause déjeuner[[2]](#footnote-3)

####  Séance d’information

14 h 30 – 18 h 30[[3]](#footnote-4) Une séance d’information sur les perspectives et les enjeux liés à l’intelligence artificielle générative en matière de droit d’auteur sera organisée conformément à la demande formulée par les membres du SCCR à la quarante‑quatrième session du SCCR.

**Documents :** *Grandes lignes proposées pour une séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur* (document SCCR/45/5); *Programme provisoire de la séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur* (document SCCR/45/8), *Proposition de séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur* (document SCCR/44/8); ces documents sont disponibles sur la page de la réunion, à l’adresse

[*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=80924*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924)*.*

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, le groupe B a présenté une *Proposition de séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur* (document SCCR/44/8). Le Secrétariat a été invité à organiser une séance d’information sur les perspectives et les enjeux liés à l’intelligence artificielle générative en matière de droit d’auteur, dans le cadre du thème du droit d’auteur et dans l’environnement numérique.

**Cinquième jour – Vendredi 19 avril 2024**

### ***Autres questions et clôture de la session***

#### Droit d’auteur dans l’environnement numérique (suite)

10 h 00 – 11 h 30 Suite de l’examen du [*Projet de programme de travail sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629272) (document SCCR/45/4) présenté par le GRULAC, et débat sur la suite à donner à la séance d’information sur les perspectives et les enjeux liés à l’intelligence artificielle générative en matière de droit d’auteur.

11 h 30 – 11 h 50 Pause café

#### Droit de prêt public

11 h 50 – 12 h 30 **Documents :** [*Étude exploratoire sur le droit de prêt public*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629405.) (document SCCR/45/7); *Proposition concernant l’inscription d’une étude sur le droit de prêt public à l’ordre du jour et dans les travaux futurs du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* (SCCR/40/3 Rev.2), disponible sur la page Web de la réunion, à l’adresse [*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=80924*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924)

**Rappel des activités récentes** : Cette proposition initiale présentée par la Sierra Leone, le Panama et le Malawi a été adoptée par le SCCR à sa quarante‑troisième session. À la quarante‑quatrième session du SCCR, le Secrétariat a fait le point sur l’état d’avancement des travaux en cours.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Le président invitera l’auteur Mme Sabine Richly à présenter l’[*Étude exploratoire sur le droit de prêt public*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=629405.) (document SCCR/45/7), puis un débat sera organisé sur ce thème.

#### Proposition concernant une étude sur les droits des auteurs d’œuvres audiovisuelles et leur rémunération pour l’exploitation de leurs œuvres

12 h 40 – 13 h 00 **Document :** *Proposition d’une étude sur les droits des auteurs audiovisuels et leur rémunération pour l’exploitation de leurs œuvres* (document SCCR/44/7), disponible sur la page Web de la réunion, à l’adresse [*https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=80924*](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924)*.*

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, la délégation de la Côte d’Ivoire a présentéune *Proposition d’une étude sur les droits des auteurs audiovisuels et leur rémunération pour l’exploitation de leurs œuvres* (document SCCR/44/7).

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Le président invitera le comité à examiner la proposition.

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

#### Droit de suite

15 h 00 – 16 h 00 **Documents :** *WIPO Toolkit on Artist’s Resale Right – Part 1* (document SCCR/43/INF/2); [*WIPO Toolkit on Artist’s Resale Right – Part 2*](https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=629427)(document SCCR/45/INF/2); ces documents sont disponibles sur la page Web de la réunion, à l’adresse [https://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\_id=80924](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924).

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑troisième session du SCCR, M. Sam Ricketson a présenté la première partie de l’*Instrument de l’OMPI relatif au droit de suite des artistes* (document SCCR/43/INF/2), l’accent étant mis sur le cadre juridique. À la quarante‑quatrième session du SCCR, le Secrétariat a fait le point sur l’état d’avancement des travaux en cours.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Le président invitera M. Ricketson à présenter la [deuxième partie de l’*Instrument de l’OMPI relatif au droit de suite des artistes*](https://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=629427)(document SCCR/45/INF/2), puis un débat sera organisé sur ce thème.

16 h 00 – 16 h 20 Pause café

####  Droits des metteurs en scène

15 h 00 – 16 h 00 **Document :** *Étude sur les droits des metteurs en scène de théâtre* (documents SCCR/41/5), disponible sur la page Web de la réunion, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924>.

**Rappel des activités récentes** : À la quarante‑quatrième session du SCCR, le Secrétariat a fait le point sur l’état d’avancement des travaux en cours.

**Quarante‑cinquième session du SCCR** : Le président invitera le Secrétariat à présenter un rapport sur l’état d’avancement des travaux.

#### Autres questions

16 h 35 – 16 h 50 Le président demandera si d’autres questions doivent être examinées par le comité.

16 h 50 – 18 h 00 Ouverture du **point 8 de l’ordre du jour :** Clôture de la session : présentation du résumé du président; déclarations de clôture des coordonnateurs de groupes.

[Fin du document]

1. Du café sera disponible aux heures prévues pour les pauses-café. Toutefois, le président peut décider de ne pas interrompre la réunion pendant toutes ces pauses ou une partie de celles-ci. [↑](#footnote-ref-2)
2. Il est proposé de raccourcir la pause déjeuner de 40 minutes afin de laisser plus de temps pour la séance d’information. [↑](#footnote-ref-3)
3. Du café sera disponible entre 15 h 00 et 15 h 30 à l’extérieur de la salle. [↑](#footnote-ref-4)